



Combien d'années en arrière pole emploi peuvent revenir sur mes droits

Par **Nelly71**, le **26/07/2022** à **21:31**

Bonjour pôle emploi me trouve des arriéré de février 2016 et me réclame de l'argent on T il le droit plus de 6ans après

Merci de votre reponse

Par **youris**, le **27/07/2022** à **09:50**

bonjour:

l'article L5422-5 du code du travail indique:

L'action en remboursement de l'allocation d'assurance indûment versée se prescrit par trois ans.

En cas de fraude ou de fausse déclaration, elle se prescrit par dix ans.

Ces délais courent à compter du jour de versement de ces sommes.

avez-vous déménagé depuis 2016 ?

salutations